

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DECEMBRE 2025

Présents : V. ARRIGHINO, E. DEMONCHEAUX, O. DUMAS, E. FERNANDEZ, C. JACQUOT, R. PASSELANDE, D. PICCHIONI, A. TURC

Absents excusés : S. COMBE, P. ROBERT, J-L. SOZET

PRESENTATION ET VOTE DES NOUVEAUX TARIFS DES REDEVANCES RELATIVES A L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Pour rappel, les anciennes redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ont été remplacées depuis le 1er janvier 2025 par une redevance sur la consommation d'eau potable (taux fixe, €/m³) et deux redevances de performance modulables (réseaux d'eau potable et assainissement collectif).

Le calcul de ces redevances est fonction de la connaissance et de la qualité du réseau d'eau.

Les nouveaux tarifs pour 2026 seront les suivants :

TARIFS consommation 2026			
<i>Part variable en fonction de la consommation en m³</i>			
<i>Coefficient de modulation globale 2024 applicable en 2026 = 0,024</i>	<i>HT</i>	<i>TVA</i>	<i>TTC</i>
<i>Eau potable (m³)</i>	1,4000	5,50%	1,4770
<i>Redevance sur la consommation d'eau potable</i>	0,3900	5,50%	0,4115
<i>Redevance performance eau (0,06 x0,24)</i>	0,0144	5,50%	0,0152
<i>Redevance performance assainissement (0,09 x0,3 tx plancher)</i>	0,0270	10,00%	0,0297
<i>Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (m³)</i>	0,0466	5,50%	0,0492
<i>Assainissement collectif (m³)</i>	1,0000	10,00%	1,1000
TOTAL			3,0825
<i>Part Fixe (abonnement)</i>			
<i>Prime fixe eau potable</i>	40,00	5,50%	42,2000
<i>Location de compteur d'eau</i>	6,00	5,50%	6,3300
<i>Prime fixe assainissement collectif</i>	40,00	10,00%	44,0000
TOTAL			92,5300

Pour x m³ 120	Partie communale	Eau potable	214,00	225,7700
	Organismes publics	Assainissement	160,00	176,0000
	Facture abonné	Redevances	57,36	60,6606
	Prix du m³ eau pour 120m³			462,4306
	Prix du m³ assainissement pour 120m³			2,3572
	Prix du m³ eau + assainissement pour 120m³			1,4964
				3,8536

Prix du m³ eau+assst HT Hors redevances pour 120m³ **3,1167**

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PRESENTATION ET VOTE DES TARIFS MUNICIPAUX POUR 2026

En dehors des tarifs des redevances liées à l'eau, les tarifs municipaux sont globalement reconduits pour l'année 2026.

Les tarifs du cimetière et du columbarium sont revus selon les modalités suivantes :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière	250 €	500 €	750 €
Concession columbarium	250 €	500 €	750 €

Concernant les tarifs de l'eau, les nouveaux tarifs suivants sont proposés :

Participation aux frais de branchement (eau ou assainissement) Les frais de branchement au réseau d'eaux usées sont dus, la commune réalise ou fait réaliser les travaux. Le montant des frais de branchement est déterminé au cas par cas par la commune.	Sur devis
Remplacement de compteur détérioré (responsabilité de l'abonné)	135 €
Frais d'ouverture ou fermeture de branchement à la demande de l'abonné	35 €

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PRESENTATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE (DM) n°3 SUR LE BUDGET COMMUNAL

Les premières neiges n'ont pas permis d'utiliser correctement la saleuse : un tuyau s'est cassé, entraînant la casse des roulements. Il était donc nécessaire de changer la saleuse, achetée il y a plus de 20 ans.

L'application du DILICO et le paiement des factures de l'ONF nécessitent également quelques ajustements budgétaires.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6413 : Personnel non titulaire	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-739218 : Autres prél. pour reversements de fiscalité entre coll locales	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	280,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2117 : Bois et forêts	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2157 : Matériel et outillage technique	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	15 780,00 €	0,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	15 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	15 780,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	15 780,00 €	15 780,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PRESENTATION ET VOTE SUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU, CARTE COMMUNALE » VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MATHEYSINE (CCM)

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) valant programme local de l'habitat doit permettre de répondre à un certain nombre de problématiques :

- Traduire les ambitions politiques des communes et de la CCM à travers des règles générales d'utilisation du sol
- Déterminer les principes de l'aménagement durable et de la protection des ressources, répondre aux besoins de développement social
- Prendre en compte les règles nationales (ZAN), les politiques territoriales d'aménagement, les spécificités d'un territoire
- Permettre la mutualisation des moyens et des compétences
- Fixer la ligne de conduite en matière d'habitat pour les 6 ans à venir
- Doter le territoire d'un document de planification en l'absence de SCOT

Une réunion avait eu lieu en mairie avec les services de la CCM pour la présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le 25/09 dernier, la CCM s'est prononcée en faveur du transfert de cette compétence. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur ce transfert.

Cette compétence sera transférée à la communauté de communes, sauf si au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population ou au moins 20% des communes membres représentant au moins 25% de la population, s'y opposent dans les trois mois suivant le vote de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Les débats ont fait remonter les points suivants :

- La proximité des prochaines élections municipales incite à ne pas prendre de décision précipitée et à laisser la possibilité au prochain conseil Communautaire de décider.
- Les impacts pour notre Commune ne sont pas connus et il reste des questionnements sur les conséquences de ce transfert de compétences, notamment sur la liberté des communes à bâtir, à maîtriser leur évolution et leur avenir.
- Il serait juste de prendre en compte les communes qui ont déjà effectuées la démarche PLU sur leur propre budget, et qui n'ont pas forcément d'intérêt à une révision rapide.
- Le coût d'un tel projet pour l'intercommunalité reste inconnu à ce jour

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1.PROPOSE que le débat soit repoussé après les élections afin d'établir un projet solidaire avec l'ensemble du territoire.

2.S'OPPOSE au transfert de la compétence PLUI à la Communauté de Communes de la Matheysine,

PROPOSITION ET VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LE MARCHE DE NOEL COMMUNAL

Le Sou des écoles organise cette année le marché de Noël communal.
Il se déroulera le 20 décembre prochain à la salle polyvalente.

Afin d'attirer le plus grand nombre de personnes, le sou des écoles a prévu des animations (maquilleuse pour enfants, ...) en plus des stands.

Le souhait du Sou des écoles est d'organiser pour les prochaines années, un évènement communal regroupant plusieurs associations, comme pour la fête du village.

Il est sollicité auprès de la mairie une subvention concernant le financement des animations.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION ET VOTE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE SCOLARITE ET CHARGES DES ECOLES COMMUNALES

La commune de La Mure accueille dans ses écoles publiques des enfants domiciliés dans des communes extérieures. En contrepartie de cet accueil, la commune s'engage à verser à La Mure une participation financière.

Pour l'année 2024, 1 enfant est concerné pour un total de 488.17€.

L'accord du conseil est sollicité pour signer cette convention et payer la somme demandée.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

PROPOSITION ET VOTE DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES REUNIONS DE PREPARATION AUX ELECTIONS MUNICPALES

L'article L.2144-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que « Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations ou partis politiques qui en font la demande. Le maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public. Le conseil municipal fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation ».

Il est aujourd'hui proposé de mettre à disposition à titre gratuit, et sous réserve de réservation auprès du secrétariat, la salle du conseil municipal pour les réunions de préparations aux élections municipales.

Le choix de la salle du conseil municipal a été préféré, à la salle mise à la disposition des associations, à l'étage de la salle polyvalente du fait des nombreuses locations.

La question de la mise à disposition de la clef et d'un code d'alarme sera étudiée en cas de demande.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES

- Tunnel agricole

Le permis de construire concernant le tunnel agricole a été validé.

L'ensemble du projet (tunnel + terrassement) représente un coût de 15.000€ pour la commune.

- Travaux à la Côte du Crozet

Les travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont commencé à la Côte du Crozet.

Le coût de ces travaux, pris en charge par le Département, est estimé à 100.000€.

La commune a souhaité ajouter un drain supplémentaire, rallonger le réseau et changer les gabions en haut du chemin pour un total de 20.000€.

Concernant les questions remontées par les habitants :

- Sur le dimensionnement du réseau pluvial : le réseau est suffisamment dimensionné et recevra la même quantité d'eau qu'auparavant mais avec un meilleur filtrage.
- Sur la question de la non prise en compte d'une boucle de déversement pluvial : les services du Département indiquent que cette boucle ne présente pas de problème.

Pour les gabions situés sur la deuxième partie de la Côte du Crozet, il a été demandé aux services du RTM des recommandations de cabinet d'étude pour réfléchir à la faisabilité de travaux.

La fin des travaux est prévue pour le début d'année 2026.

- Vœux du Maire et du conseil municipal

Les traditionnels vœux du Maire et du conseil municipal auront lieu le 23 janvier 2026 à 19h00 à la salle polyvalente.

- Point sur la situation du SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet

Le Maire fait un point de situation sur les litiges en cours concernant le SIVOM du lac de Monteynard-Avignonet.

Suite à l'assemblée générale de décembre, une nouvelle proposition de rachat du bateau a été adressée au gérant du bateau La Mira, un protocole d'accord est en cours de signature avec le gardien logé concernant le paiement d'astreintes non rémunérées.

- Plantations

Les plantations effectuées par les services de l'Office National des Forêts (ONF) sont à 80% viables.

Il est prévu une exploitation des parcelles 5 à 7 pour 2026 mais pas de nouvelles plantations.

L'ordre du jour épuisé, le Maire a levé la séance.